

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 281/SG/CG relatif à des concessions définitives de parcelles de terrain.

n° 281/SG/CG

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
10 février 1968

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro  
10 mars 1968

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est fait concession définitive aux personnes suivantes de la parcelle de terrain figurant en regard de leur nom dans le tableau ci-après :

#### Art. 2

— Les mutations au Livre foncier seront effectuées sur réquisition de chaque concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté.

#### Art. 3

— Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.